

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Commune de Nort sur Erdre

Par arrêté préfectoral n° 2017/BPUP/010 du 6 février 2017, a été prescrite l'enquête publique préalable à l'autorisation unique loi sur l'eau avec demande de dérogation « espèces protégées » et autorisation de défrichement sollicitée par M. le maire de la commune de Nort sur Erdre, hôtel de ville, 30 rue Aristide Briand, B.P.9, 44390 Nort sur Erdre, concernant la mise en conformité et l'extension de la station d'épuration des Mares Noires située à Nort sur Erdre, opération réglementée en application du code de l'environnement, notamment l'article L.214-3 et de l'ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014.

Cette enquête publique aura lieu **du lundi 27 février 2017 au mardi 28 mars 2017 inclus**, soit pendant 30 jours consécutifs, dans la commune de Nort sur Erdre.

M. Dominique LESORT, avocat retraité au barreau de Nantes, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête avec l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives notamment environnementales sera déposé, sur support papier et sur un poste informatique, pendant toute la durée de l'enquête en mairie de Nort sur Erdre où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur à la mairie de Nort sur Erdre (30 rue Aristide Briand, B.P.9, 44390 Nort sur Erdre) ou par voie dématérialisée dès l'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante : [pref-enquete-mares-nortsurerdre@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-enquete-mares-nortsurerdre@loire-atlantique.gouv.fr)

La consultation du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture : <http://www.loire-atlantique.gouv.fr>

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations du public en mairie de Nort sur Erdre aux jours et heures suivants :

- le lundi 27 février 2017 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 9 mars 2017 de 14h00 à 17h00
- le mercredi 15 mars 2017 de 9h00 à 12h00
- le samedi 25 mars 2017 de 9h00 à 12h00
- le mardi 28 mars 2017 de 14h30 à 17h30.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public en mairie de Nort sur Erdre, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire : M. le maire de la commune de Nort sur Erdre, hôtel de ville, 30 rue Aristide Briand, B.P.9, 44390 Nort sur Erdre.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation unique au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement, dérogation espèces ou habitats d'espèces protégées et autorisation de défrichement délivrée par le préfet de Loire-Atlantique assortie de prescriptions ou un refus.